

<http://circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1069>



Génération 2024 Labellisation de 2 écoles de la circonscription

- Actions et Projets -



Date de mise en ligne : mercredi 2 juin 2021

Date de parution : 25 mai 2021

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

Génération 2024

L'héritage éducatif des Jeux olympiques et paralympiques

Le CDOS 76 (Comité Départemental Olympique et Sportif) et la DSDEN 76 organisent sur les mois de mai et de juin des remises de dotations (petit matériel sportif et ouvrages) pour les établissements scolaires de la Seine-Maritime labellisés « Génération 2024 » (label créé dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024).

2 écoles de la circonscription ont obtenu la labellisation :

Les écoles Maurice Leblanc à St Antoine la Forêt et Jules Ferry à Bolbec.

En Seine-Maritime, 55 établissements sont labellisés à ce jour, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

La remise des outils, qui associe les services de l'Etat (Inspecteur et Inspectrice de l'Education Nationale), des fédérations du sport scolaire (UNSS, USEP), des collectivités et des élu.e.s politiques, a pour objectif de mettre en lumière les établissements et de les encourager à poursuivre le travail entamé sur l'olympisme et la pratique sportive.

CDOS :

<https://www.cdos76.fr/activites/sport-et-olympisme/2021-dossier-generation-2024/>

Objectifs du label Génération 2024 :

- " Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- " Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- " Adapter les parcours des sportifs de haut niveau.
- " Ouvrir les équipements sportifs des établissements

Principes directeurs

- " Favoriser le volontariat des écoles et des établissements pour développer la pratique sportive.
- " Favoriser l'autonomie des écoles/établissements, l'accès à de nouvelles méthodes de partenariat pédagogique.
- " Encourager la continuité éducative dans les différents temps du jeune en partenariat avec les collectivités territoriales et le monde sportif local.
- " L'expertise de l'association sportive de l'école ou de l'EPLE (Usep, Ugsel, UNSS) est un point d'appui important

OBTENIR LE LABEL

À chaque rentrée scolaire, des écoles et établissements volontaires, sélectionnés au niveau académique recevront cette labellisation pour une durée de trois années scolaires depuis la rentrée 2018. Les candidatures sont transmises au rectorat au mois d'avril de chaque année.

Choix des écoles/établissements

- " Par le comité de pilotage académique sous l'autorité du recteur et du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.
- " En fonction de la pertinence du projet éducatif et de sa conformité au cahier des charges.

Suivi et évaluation à plusieurs niveaux

Génération 2024 Labellisation de 2 écoles de la circonscription

Suivi au niveau national, mais piloté au niveau académique par le recteur d'académie et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

En savoir plus : <http://eduscol.education.fr/generation-2024>